

Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 23

1^{er} au 5 juin 2026



COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 4 juin 2026

Présents : M GILLES (Président), Mme GUEGAN

Visio : Mme NICOLAS ; Mr CHAUMARD

SECTEUR CHAMPIONNAT

Ci-joint classement :

D1 - D2 - D3 - D4

Avis important :

Ces classements sont publiés à titre indicatif et pourraient être modifiés suite à des appels en cours et à des affaires disciplinaires non encore jugées.

ACTIVITES SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

CLASSEMENT FIN DE SAISON 2025/2026

CLASSEMENT FINAL, COMPTE TENU DES BONIFICATIONS ET DES RETRAITS DE POINTS AUX COMPÉTITIONS POUR LES DIVISIONS, D1, D2 ,D3, ET D4

Ces classements pourront être modifiés suite à des affaires ou appels non encore jugés par différentes Commissions

D1



	CLUBS	Coeff. Classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre matchs suspensions	Total Points
1	SPC MONTFAVET	2,05	45	46	22	0,66	-1			9	45
2	GRAVESON ENT	1,77	39	41	22	1,18	-2			17	39
3	ET S BOULBON	1,50	33	34	22	0,58	-1			8	33
4	SPC GADAGNE	1,50	33	33	22	0,47	0			5	33
5	O MONTEUX	1,45	32	32	22	0,42	0			4	32
6	SCJ 2	1,36	30	30	22	0,4	0			3	30
7	RCB BOLLENE	1,32	29	30	22	0,6	-1			6	29
8	FCA 2	1,32	29	31	22	1,18	-2			20	29
9	US AUTRE PROVENCE	1,27	28	29	22	0,71	-1			11	28
10	AVS CAMARET	0,91	20	21	22	0,79	-1			12	20
11	ARC CAVAILLON	0,82	18	19	22	0,52	-1			6	18
12	FC VILLENEUVE	0,77	17	18	22	0,71	-1			10	17

D2 / A											
	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	US PLAN D'ORGON	2,45	54	54	22	0,42	0			4	54
2	SO VELLERON	2,36	52	53	22	0,86	-1			13	52
3	FA VAL DURANCE 2	1,95	43	43	22	0,41	0			3	43
4	FC MOLLEGES EYGAL.	1,91	42	42	22	0,26	0			0	42
5	ESP SORGUES	1,82	40	42	22	1,15	-2			19	40
6	US CADEROUSSE	1,41	31	32	22	0,65	-1			7	31
7	USR PERTUIS 2	1,41	31	32	22	0,62	-1			8	31
8	VENTOUX SUD	1,14	25	26	22	0,64	-1			8	25
9	AC VEDENE LE PONTET 3	0,50	11	13	22	0,81	-1	-1		12	11

10	ES AUBIGNAN		0,45	10	12	22	0,94	-2			16	10
11	SPC MONDRAGON		0,32	7	15	22	2,73	-6	-2		51	7
12	MJCV BOLLENE		-0,27	-6	9	22	2,84	-6		-9	52	-6

D2 / B												
	CLUBS		coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	US AVIGNON		2,50	60	59	24	0,2	1			0	60
2	FC ST REMY		2,17	52	52	24	0,27	0			1	52
3	FC AUREILLE		1,67	40	40	24	0,31	0			3	40
4	FC CARPENTRAS		1,38	33	36	24	1,39	-3			28	33
5	US L MONTS VAUCLUSE		1,38	33	35	24	1,06	-2			16	33
7	ST DIDIER PERNES 3		1,33	32	33	24	0,56	-1			8	32
6	O EYRAGUES		1,29	31	32	24	0,61	-1			8	31
8	SPC MONTFAVET 2		1,29	31	32	24	0,81	-1			14	31
9	O MONTEUX 2		1,29	31	32	24	0,57	-1			8	31
10	AV.GOULT ROUSSLLON		1,21	29	31	24	0,92	-2			16	29
11	BC ISLE		1,08	26	27	24	0,58	-1			6	26
12	FCA 3		1,00	24	24	24	0,34	0			2	24
13	MALAUCENE RG		0,46	11	14	24	1,31	-3			26	11

D3 / A												
	CLUBS		coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	US GRES ORANGE		2,25	45	45	20	0,4	0			4	45
2	FCEA		2,20	44	45	20	0,3	0	-1		3	44
3	DENTELLES FC		2,10	42	42	20	0,31	0			2	42
4	RC PROVENCE		1,90	38	38	20	0,31	0			1	38
5	SPC GADAGNE 2		1,75	35	36	20	0,61	-1			8	35

6	AVS CAMARET 2		1,50	30	30	20	0,34	0			2	30
7	FC CARPENTRAS 2		1,35	27	30	20	0,79	-1	-2		12	27
8	ESP SORGUES 2		1,15	23	22	20	0,15	1			0	23
9	FC TRAVAILLAN		0,95	19	19	20	0,35	0			4	19
10	VENTOUX SUD 2		-0,30	-6	0	20	0,66	-1	-5		10	-6
11	SPC MONDRAGON 2		-0,30	-6	3	20	0,44	0		-9	5	-6
12	MJCV 2		FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG

	D3 / B											
	CLUBS		coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points educateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	SPO MORNAS		2,27	50	49	22	0,11	1			0	50
2	AVS BEDARRIDES		2,00	44	43	22	0,2	1			1	44
3	FC NYONS		1,86	41	41	22	0,42	0			7	41
4	O MONTEUX 3		1,77	39	38	22	0,24	1			1	39
5	COM SARRIANS		1,50	33	35	22	1,04	-2			18	33
6	RCB BOLLENE 2		1,45	32	35	22	0,72	-1	-2		11	32
7	AS PIOLENC		1,32	29	29	22	0,43	0			4	29
8	US AUTRE PROVENCE 2		1,32	29	28	22	0,2	1			1	29
9	AS RASTEAU		1,23	27	27	22	0,42	0			5	27
10	AS VALAYANS		1,05	23	25	22	0,91	-2			16	23
11	MALAUCENE RG 2		0,09	2	4	22	0,56	-1	-1		10	2
12	US ST SATURNIN		FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG

D3 / C										
CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points educateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
O NOVES	2,35	47	48	20	0,52	-1			6	47

2	ST JEAN DU GRES	1,95	39	40	20	0,63	-1			6	39
3	US PLAN D'ORGON 2	1,85	37	37	20	0,35	0			4	37
4	FC CALAVON	1,30	26	26	20	0,4	0			3	26
5	FC VIGNERES	1,25	25	29	20	0,94	-2	-2		14	25
6	US L MONTS VAUCLUSE 2	1,20	24	24	20	0,3	0			1	24
7	FC ALPILLES	1,20	24	25	20	0,75	-1			10	24
8	GRAVESON ENT 2	1,10	22	27	20	0,4	0	-5		2	22
9	EMAF LES ANGLES 2	1,05	21	22	20	0,43	0	-1		4	21
10	US TOURAINE	0,90	18	19	20	0,59	-1			8	18
11	O BARBENTANE 2	0,80	16	15	20	0,25	1			1	16
12	SPC MONTFAVET 3	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG

	D3 /D											
	CLUBS		coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points educateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	ST MAILLANE		2,75	55	54	20	0,23	1			0	55
2	ACS MORIERES	2,50	50	49	20	0,21	1			1	50	50
3	ETS BOULBON 2	1,85	37	38	20	0,54	-1			6	37	37
4	ARC CAVAILLON 2	1,50	30	30	20	0,44	0			4	30	30
5	SC LUBERON	1,50	30	31	20	0,55	-1			4	30	30
6	FC CHEVAL BLANC	1,10	22	23	20	0,35	0	-1		3	22	21
7	JS ST ETIENNE GRES	1,05	21	21	20	0,3	0			2	21	21
8	FC VILLENEUVE 2	1,05	21	22	20	0,65	-1			8	21	21
9	FC ST REMY 2	0,95	19	19	20	0,33	0			3	19	19
10	SPC ROGNONAS	0,55	11	12	20	0,42	0	-1		5	11	11
11	FC MOLLEGES EYGAL 2	0,35	7	8	20	0,79	-1			10	7	7

D4 / A

	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	SPO MORNAS 2	2,06	37	36	18	0,06	1			0	37
2	FC NYONS 2	1,83	33	32	18	0,16	1			1	33
3	FCEA 2	1,78	32	31	18	0,17	1			2	32
4	DENTELLES FC 2	1,72	31	30	18	0,14	1			1	31
5	US CADEROUSSE 2	1,67	30	29	18	0,16	1			0	30
6	JS VISAN	1,56	28	30	18	0,91	-2			13	28
7	US SERIGNAN	1,44	26	25	18	0,13	1			0	26
8	TRAVAILLAN FC 2	1,11	20	19	18	0,04	1			0	20
9	RC PROVENCE 2	0,44	8	16	18	0,06	1		-9	0	8
10	AVS CAMARET 3	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG

D4 /B											
	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	SC BEAUME	2,61	47	46	18	0,16	1			1	47
2	AVS VIOLES	2,22	40	39	18	0,04	1			0	40
3	AVS BEDARRIDES 2	2,11	38	37	18	0,03	1			0	38
4	AS PIOLENC 2	1,67	30	31	18	0,81	-1			10	30
5	AS RASTEAU 2	1,44	26	25	18	0,08	1			0	26
6	US GRES ORANGE 2	1,17	21	20	18	0,1	1			0	21
7	L MINOTS VASIO	1,11	20	20	18	0,48	0			6	20
8	US AUTRE PROVENCE 3	0,50	9	8	18	0,01	1			0	9
9	AVS RICHERENCHES	0,33	6	18	18	1,56	-3		-9	23	6
10	JS VISAN 2	FG	FG	FG	18	FG	FG	FG	FG	FG	FG

D4 / C

	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	US BARTHELASSE	2,69	43	42	16	0,21	1			2	43
2	SPC CAROMB	2,38	38	38	16	0,26	0			1	38
3	US LE THOR	1,94	31	32	16	0,73	-1			9	31
4	O SAULT	1,88	30	30	16	0,29	0			1	30
5	AS VALAYANS 2	1,06	17	16	16	0,07	1			0	17
6	SPC GADAGNE 4	0,44	7	15	16	0,02	1		-9	0	7
7	ES AUBIGNAN 2	0,31	5	13	16	0,21	1		-9	1	5
8	SO VELLERON 2	0,19	3	12	16	0,31	0		-9	2	3
9	MALAUCENE RG 3	FG	0	0	16	FG	FG	FG	FG	FG	FG
10	DENTELLES FC 3	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG

D4 /D											
	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	MORIERES ACS 2	2,39	43	42	18	0,04	1			0	43
2	US AVIGNON 2	2,28	41	40	18	0,24	1			2	41
3	SPC GADAGNE 3	2,06	37	36	18	0,02	1			0	37
4	FCA 4	1,61	29	28	18	0,04	1			0	29
5	COM SARRIANS 2	1,39	25	24	18	0,02	1			0	25
6	MISTRAL ACADEMIE	1,33	24	32	18	0,18	1		-9	1	24
7	AVC AVIGNON	1,28	23	22	18	0,02	1			0	23
8	FC VILLENEUVE 3	0,39	7	18	18	0,03	1		-12	0	7
9	US BARTHELASSE 2	0,33	6	5	18	0,04	1			0	6
10	SPC CAROMB 2	-0,06	-1	7	18	0,03	1		-9	0	-1
11	US ST SATURNIN 2	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG	FG

D4 / E

	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points educateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	US PLAN D'ORGON 3	2,55	51	50	20	0,09	1			0	51
2	ST MAILLANE 2	2,45	49	49	20	0,41	0			4	49
3	FC TARASCON	2,40	48	48	20	0,32	0			4	48
4	O NOVES 2	1,70	34	33	20	0,11	1			0	34
5	FC PALUDS NOVES	1,45	29	30	20	0,76	-1			11	29
6	FC CALAVON 2	1,30	26	25	20	0,13	1			0	26
7	FC CHEVAL BLANC 2	1,25	25	24	20	0,19	1			2	25
8	O EYRAGUES 2	1,05	21	20	20	0,18	1			2	21
9	ST CABANNES 2	0,60	12	11	20	0,04	1			0	12
10	ST ANDIOL	0,30	6	15	20	0,47	0		-9	6	6
11	FC VIGNERES 3	0,25	5	4	20	0,05	1			0	5

D4 / F											
	CLUBS	coeffic.classt	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Coef. bonus malus	Points Bonus ou malus	Retrait de points educateur	Retrait de points forfaits fin saison	Nbre match suspension	Total Points
1	ST CABANNES	2,75	55	54	20	0,1	1			1	55
2	ST JEAN DU GRES 2	2,40	48	47	20	0,25	1			3	48
3	ARC CAVAILLON 3	1,80	36	35	20	0,07	1			0	36
4	AV GOULT 2	1,80	36	36	20	0,27	0			3	36
5	ST O VILLELAURE	1,60	32	31	20	0,1	1			0	32
6	BC ISLE 2	1,55	31	33	20	0,93	-2			15	31
7	FC VIGNERES 2	1,30	26	26	20	0,33	0			5	26
8	FC AUREILLE 2	1,00	20	20	20	0,37	0			5	20
9	SPC ROGNONAS 2	0,70	14	14	20	0,43	0			7	14
10	US TOUR D'AIGUES 2	0,40	8	17	20	0,38	0		-9	6	8
11	SC LUBERON 2	0,10	2	1	20	0,06	1			0	2

Pré-engagement saison 2026/2027 :

Ils seront ouverts à partir du lundi 15 juin et seront clos le vendredi 10 juillet à 12h (date fermeture du District).

Désidérata :

Seront reçus à ces mêmes dates.

Les calendriers étant établis pendant la fermeture du District (10/07 – 10/08), il ne sera plus possible de donner une suite favorable aux demandes tardives.

Derniers engagements D4 :

Seront reçus jusqu'au 10/08 mais sans certitude de lever de rideau des équipes 1 ou 2.

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 2 juin 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Bochet Michel ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie ;

Excusés : Mr. Dany Stéphane

SECTEUR CHAMPIONNAT

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse du 30/05/2026 :

Vainqueur :

- **U17 :** Vedene le Pontet

Coupe Avenir du 30/05/2026 :

Vainqueur :

U14 : FCM. Eygalières

U15 : Vedene le Pontet

U16 : Camaret

U17 : Noves

La commission des jeunes remercie les 2 clubs Camaret et Graveson de leur accueil où tout s'est bien passé !!

DISCIPLINE & REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°36

Réunion du mercredi 03/06/2026

Présents : M ROCHER Lionel - GONDRAN Lina - - GUEGAN Martine - - CRESPIN Raymond - SEMPERE Alain DEPACE Thomas

Excusés : - ILAFKIHEN Tarik

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 628 : RASTEAU - MOLLEGES FC U15 F à 8 du 30/05/2026
DOSSIER N° 629 : GADAGNE SPC - RASTEAU AS F à 8 du 30/05/2026
DOSSIER N° 630 : VELLERON - APT JS U13 D2 du 30/05/2026
DOSSIER N° 631 : ST SATURNIN - LAARAICHI ACADEMIE U13 avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 632 : SARRIANS - VALAYANS U13 Avenir Du 30/05/2026
DOSSIER N° 633 : LUBERON SC - MONDRAGON MAORNAS u13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 634 : SORGUES ESP - VISAN JS U13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 635 : LE THOR US- ISLE BC U13 AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 636 : VILLELAURE STOC - VAL DURANCE FA U13 Avenir du 30/04/2026
DOSSIER N° 637 : NOVES O - LUBERON SC U13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 638 : APT JS CAVAILLON ARC U13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 639 : ST ETIENNE DU GRES - BARBENTANE O U13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 640 : TOURAINE US - PLAN D'ORGON US U13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 641 : GRES D'ORABGE US - AUTRE PROVENCE US U13-AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 642 : ST ANDIOL - VILLENEUVE FC U13- AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 643 : PLAN D'ORGON US - VILLENEUVE FC U13- Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 644 : NOVES O - ALPILLE FC U13 - AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 645 : SERIGNAN U S - FOOT ACADEMIE U13-Avenir DU 30/05/2026
DOSSIER N° 646 : VENTOUX SUD - VELLERON SO U13 - AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 647 : SC LUBERON - AVIGNON FC U13 - AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 648 : GADAGNE SPC - APT JS U13 - AVENIR du 30/05/2026
DOSSIER N° 649 : GADAGNE SPC - MONTFAVET SPC U13-AVENIR DU 30/05/2026
DOSSIER N° 650 : BOLLENE RCB - CARPENTRAS FC U13 Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 651 : GOULT ROUSSILLON - CAVAILLON ARC U13-Avenir DU 30/05/2026
DOSSIER N° 652 : St JEAN DU GRES - AVIGNON FC U13- Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 653 : LORIOLE FC - AVIGNON US U12-Avenir du 30/05/2026
DOSSIER N° 654 : DENTELLES FC - MONTEUX O U12- Avenir DU 30/05/2026
DOSSIER N° 655 : SORGUES ESP - CHEVAL BLANC FC U12- Avenir du 30/05/2026

DOSSIER N° 656 : VILLENEUVE FC – CAMARET AVS U12-Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 657 : JONQUIERES SC – VEDENE AC U12- AVENIR DU 30/05/2026
 DOSSIER N° 658 : AVIGNON AC – ST REMY FC U12 Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 659 : PERTUIS USR – VEDENE AC U12-Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 660 : VENTOUX SUD – ST DIDIER PERNES U12-Avenir DU 30/05/2026
 DOSSIER N° 661 : PLAN D'ORGON US – MONDRAGON MORNAS U12 Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 662 : TOURAINE US –TARASCON FC U12 Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 663 : AVIGNON CFC – ENTRAIGUES FC U12 Avenir DU 30/05/2026
 DOSSIER N° 664 : VIGNERES FC PERTUIS USR U13 Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 665 : VENTOUX SUD – CHEVAL BLANC FC U 13 Avenir du 30/05/2026
 DOSSIER N° 666 : CAMARET AVS – MONTEUX O U13 -Avenir du 03/06/2026

Dossiers en attente

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Décision Commission Statut et Règlement

CLUB	PENALITE	MOTIF
D1		
RAS		
D2/A		
AC VEDENE LE PONTET	1 POINT	Infraction au règlement : 4 absences non justifiées (mail changt éduc.28/11)
SPC MONDRAGON	2 POINTS	Infraction au règlement : 9 absences non justifiées
D2/B		
RAS		
D3/A		
FC CARPENTRAS	2 POINTS	Infraction au règlement : 9 absences non justifiées
VENTOUX SUD	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié séniors (20 matchs)
F.C.E.A.	1 POINT	Infraction au règlement : 4 absences non justifiées
D3/B		
RCB BOLLENE	2 POINTS	Infraction au règlement : 9 absences non justifiées
MALAUCENE RG	1 POINT	Infraction au règlement : 6 absences non justifiées
D3/C		
GRAVESON ENT	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié séniors (20 matchs)
LES ANGLES EMAF	1 POINT	Infraction au règlement : 4 absences non justifiées
LES VIGNERES FC	2 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié séniors (11 matchs) (mail 13/1) à revoir si certification
D3/D		
FC CHEVAL BLANC	1 POINTS	Infraction au règlement : 5 absences non justifiées

SPC ROGNONAS	1 POINT	Infraction au règlement : 5 absences non justifiées
U17 D1		
AC VEDENE LE PONTET	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (21 matchs)
US TOURAINE	1 POINT	Infraction au règlement : 6 absences non justifiées
COURTHEZON JONQUIERES	2 POINTS	Infraction au règlement : 8 absences non justifiées
VAL DURANCE	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (21 matchs)
U16 D1		
AC VEDENE LE PONTET	3 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (15 matchs) (mail changt educ.5/11)
FC CHEVAL BLANC	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (22 matchs)
O MONTEUX	3 POINTS	Infraction au règlement : 15 absences non justifiées
LES ANGLES EMAF	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (21 matchs)
U15 D1		
AC AVIGNON	6 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (24 matchs) à revoir si certification
ARC CAVAILLON	2 POINTS	Infraction au règlement : 11 absences non justifiées
RC PROVENCE	6 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (24 matchs) à revoir si certification
O MONTEUX	1 POINT	Infraction au règlement : 6 absences non justifiées
U14D1		
AC AVIGNON	4 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (18 matchs) (info 11/10)
FC VILLENEUVE	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (22 matchs) à revoir si certification
SPC MONTFAVET	5 POINTS	Infraction au règlement : éducateur non certifié U14 U19 (22 matchs)

Dossier n° 628

N° Match : 55107985

AS RASTEAU – FC MOLLEGES EYGALIERES U15 F à 8 du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC MOLLEGES EYGALIERES en date du 29/05/2026 qui précise :
« L'équipe de FC MOLLEGES EYGALIERES ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC MOLLEGES EYGALIERES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 629

N° Match : 55159747

SPC GADAGNE – AS RASTEAU Féminines Adulte à 8 du 31/05/2026

Vu le courrier électronique du club de SPC GADAGNE en date du 30/05/2026 qui précise :

« L'équipe de SPC GADAGNE ne sera pas présente à la rencontre du 31/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SPC GADAGNE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 630

N° Match : 55294477

SO VELLERON – JS APT U13 D2 du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de SO VELLERON en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de SO VELLERON ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SO VELLERON (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 631

N° Match : 55577685

US ST SATURNIN – LAARAICHIA ACADEMIE 84 U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de US ST SATURNIN en date du 27/05/2026 qui précise :

« L'équipe de US ST SATURNIN ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à US ST SATURNIN (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 632

N° Match : 55577506

COMETE SARRIANS – AS VALAYANS U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de AS VALAYANS en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de AS VALAYANS ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AS VALAYANS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 633

N° Match : 55576970

SC LUBERON – MORNAS MONDRAGON U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de SC LUBERON en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de SC LUBERON ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SC LUBERON (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 634

N° Match : 55578149

ESP. SORGUES – JS VISAN U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de JS VISAN en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de JS VISAN ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à JS VISAN (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 635

N° Match : 55577654

US THOROISE – BC ISLE U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de BC ISLE en date du 29/05/2026 qui précise :

« L'équipe de BC ISLE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BC ISLE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 636

N° Match : 55577897

STOC VILLELAURE – FA VAL DURANCE U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de STOC VILLELAURE en date du 29/05/2026 qui précise :

« L'équipe de STOC VILLELAURE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à STOC VILLELAURE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 637

N° Match : 55577898

O. NOVES – SC LUBERON U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de O. NOVES en date du 29/05/2026 qui précise :

« L'équipe de O.NOVES ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à O.NOVES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 638

N° Match : 55577653

JS APT – ARC CAVAILLON U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de ARC CAVAILLON en date du 30/05/2026 qui précise :

« L'équipe de ARC CAVAILLON ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ARC CAVAILLON (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 639

N° Match : 55577668

ST ETIENNE GRES – O. BARBENTANE U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de JS ST ETIENNE DU GRES en date du 01/06/2026 qui précise :

« L'équipe de O. BARBENTANE n'était pas présente à la rencontre du 30/05/2026. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à O. BARBENTANE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 640

N° Match : 55577896

US TOURAINE – US PLANAISE U13 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de US PLANAISE en date du 30/05/2026 qui précise :

« L'équipe de US PLANAISE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à US PLANAISE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 641

N° Match : 55577208

US GRES ORANGE- US AUTRE PROVENCE U13-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de US GRES D'ORANGE en date du 27/05/2026 qui précise :

« L'équipe de US GRES D'ORANGE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à US GRES D'ORANGE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 642

N° Match : 55577073

SAINT ANDIOL – FC VILLENEUVE U13-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC VILLENEUVE en date du 27/05/2026 qui précise :

« L'équipe de FC VILLENEUVE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC VILLENEUVE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 643

N° Match : 55577438

US PLANAISE – FC VILLENEUVE U13-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC VILLENEUVE en date du 27/05/2026 qui précise :

« L'équipe de FC VILLENEUVE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC VILLENEUVE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 644

N° Match : 55577470

O.NOVES -FC ALPILLES U13-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC ALPILLES en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de FC ALPILLES ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC ALPILLES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 645

N° Match : 55577188

SERIGNAN US – FOOT ACADEMIE U13- AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FOOT ACADEMEI en date du 29/05/2026 qui précise:

« L'équipe de FOOT ACADEMIE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FOOT ACADEMEI (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 646

N° Match : 55577187

VENTOUX SUD – VELLERON SO U13 – avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de VENTOUX SUD en date du 29/05/2026 qui précise:

« L'équipe de VENTOUX SUD ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 647

N° Match : 55577020

LUBERON US – AVIGNON FC U13- avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de AVIGNON FC en date du 29/05/2026 qui précise:

« L'équipe de AVIGNON FC ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 648

N° Match : 55577469

GADAGNE SPC – APT JS U13-Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de GADAGNE SPC en date du 30/05/2026 qui précise:

« L'équipe de GADAGNE ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GADAGNE SPC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 649

N° Match : 55577107

GADAGNE SPC – MONTFAVET SPC U13 - Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de MONTFAVET SPC en date du 30/05/2026 qui précise:

« L'équipe de GADAGNE SPC ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GADAGNE SPC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 650

N° Match : 55577206

BOLLENE RCB – CARPENTRAS FC U13- Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de CARPENTRAS FC en date du 30/05/2026 qui précise:

« L'équipe de CARPENTRAS FC ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CARPENTRAS FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 651

N° Match : 55577454

AVENIR GOULT ROUSSILLON- CAVAILLON ARC U13 - Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de CAVAILLON ARC en date du 30/05/2026 qui précise:

« L'équipe de GOULT ROUSSILLON N'était pas présente à la rencontre du 30/05/2026 »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GOULT ROUSSILLON (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 652

N° Match : 55577439

ST JEAN DU GRES – AVIGNON FC U13-Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de AVIGNON FC en date du 31/05/2026 qui précise:

« L'équipe de AVIGNON n'était pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 653

N° Match : 55578340

LORIOLE FC – AVIGNON US U12- AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de AVIGNON US en date du 26/05/2026 qui précise:

« L'équipe de AVIGNON US ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 654

N° Match : 55578310

DENTELLES FC – MONTEUX O U12-Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de DENTELLES FC en date du 26/05/2026 qui précise:

« L'équipe de DENTELLES FC ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à DENTELLES FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 655

N° Match : 55578325

SORGUES ESP – CHEVAL BLANC FC U12-Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de CHEVAL BLANC FC en date du 27/05/2026 qui précise:

« L'équipe de CHEVAL BLANC FC ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CHEVAL BLANC FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 656

N° Match : 55578295

VILLENEUVE FC – CAMARET AVS U12-Avenir du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de VILLENEUVE FC en date du 27/05/2026 qui précise:

« L'équipe de VILLENEUVE FC ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VILLENEUVE FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 657

N° Match : 55578172

SC JONQUIERES – AC VEDENE LE PONTET U12-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de SC JONQUIERES en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de SC JONQUIERES ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SC JONQUIERES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 658

N° Match : 55578588

AC AVIGNON – FC ST REMY U12-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC ST REMY en date du 29/05/2026 qui précise :

« L'équipe de FC ST REMY ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC ST REMY (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 659

N° Match : 55579229

USR PERTUIS – AC VEDENE LE PONTET U12-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de USR PERUIS en date du 28/05/2026 qui précise :

« L'équipe de USR PERTUIS ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à USR PERTUIS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 660

N° Match : 55578171

FC VENTOUX SUD – ST DIDIER PERNES U12-AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC VENTOUX SUD en date du 02/06/2026 qui précise :

« L'équipe de FC VENTOUX SUD n'était pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC VENTOUX SUD (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 661

N° Match : 55578341

US PLANAISE – SPC MONDRAGON MORNAS U12 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de SPC MONDRAGON MORNAS en date du 29/05/2026 qui précise :

« L'équipe de SPC MONDRAGON MORNAS ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SPC MONDRAGON MORNAS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 662

N° Match : 55578357

US TOURAINE – FC TARASCON U12 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC TARASCON en date du 29/05/2026 qui précise :

« L'équipe de FC TARASCON ne sera pas présente à la rencontre du 30/05/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC TARASCON (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 663

N° Match : 55578427

CFC AVIGNON – FC ENTRAIGUES ALTHEN U12 AVENIR du 30/05/2026

Vu la feuille de match transmise par le club de CFC AVIGNON qui précise :

« L'équipe de FC ENTRAIGUES ALTHEN n'était pas présente à la rencontre du 30/05/2026 »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FC ENTRAIGUES ALTHEN (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 664

N° Match : 55578358

FC VIGNERES – USR PERTUIS U12 AVENIR du 30/05/2026

Vu le courrier électronique du club de FC VIGNERES en date du 02/06/2026 qui précise :

« L'équipe de USR PERTUIS n'était pas présente à la rencontre du 30/05/2026 »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à USR PERTUIS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 665

N° Match : 55294331

VENTOUX SUD – CHEVAL BLANC FC U13 D1 du 30/05/2026

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de VENTOUX SUD n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport des 2 clubs

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Dossier n° 666

N° Match : 55577018

CAMARET AVS – MONTEUX O U13- Avenir du 03/06/2026

Vu le courrier électronique du club de MONTEUX en date du 03/06/2026 qui précise:

« L'équipe de MONTEUX O ne sera pas présente à la rencontre du 03/06/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MONTEUX O (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

CRESPIN Raymond
Président de séance

ROCHER Lionel
Secrétaire

COMMISSION **FOOTBALL ANIMATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 04 JUIN 2026

Présents : M.SASSI (Président de la Commission) ; M. THIABAUD.. M BOUCHENTOUF
M. ZANDOMENEGHI, M. LAURENT

Excusés: Mme. GARCIA ; M GOUSSET ; M. EL HAMMOUNI,

Non Excusés:

Assiste :

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS LE 06 JUIN 2026 à ORGON

LES MATCHS DE LA CATEGORIE U12/U13 SONT TERMINES. LES RESULTATS SERONT PUBLIES QUAND TOUS LES DOSSIERS SERONT TRAITES PAR LES INSTANCES DU DISTRICT.

Catégorie U10-U11

L'amende attribuée par erreur à ST ETIENNE DU GRES pour la dernière journée poule 5 J5 a été donnée a ST JEAN DU GRES FONTVIELLE.

Catégorie U8-U9

COMMISSION :	FOOT ANIMATION
Date de la réunion :	REUNION DU 04 juin 2026

N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
J11 P2	SPORTING COURTHEZON JONQUIERES	561161	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P4	BOXELAND C. ISLOIS	503332	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P11	MJCV BOLLENE	560978	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P12	GOULT ROUSSILLON AVENIR	582505	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P14	LES VALAYANS A.S	560681	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P16	PIOLENC A.S	519633	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P17	DENTELLES F.C	553582	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P20	GRAVESON ENT. J. GALIA C.	516454	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P25	CARPENTRAS F.C	503290	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P26	CAVAILLON A.R.C	512627	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P27	MONDRAGON MORNAS G.J.	552178	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	
J11 P28	ST REMY F.C	564136	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	

J11 P1	BOULBON ET.S	519222	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P3	L'ETOILE D'AUBUNE	553280	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P3	ENTRAIGUES ALTHEN F.C	564568	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P7	MONTFAVET SP.C.	520114	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P13	BOULBON ET.S	519222	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P13	GRAVESON ENT. J. GALIA C.	516454	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P13	ST REMY F.C	564136	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P15	SPORTING CLUB LUBERON	564533	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P15	ST.O.C. VILLELAURE	503321	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P18	SPORTING COURTHEZON JONQUIERES	561161	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P18	SARRIANS COMETE S.	503067	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P18	LORIOLO FOOTBALL CLUB	564996	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P18	BEDARRIDES AV. S	528992	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
J11 P19	AVIGNON OUEST F.C	581989	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P19	AVIGNON CHEMINOT .F.C	525402	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P19	AVIGNON U.S	522070	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P19	LES ANGLES EMAF	526381	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P21	EYRAGUES O.	518903	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P24	ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE	503179	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P14	SPORTING COURTHEZON JONQUIERES	561161	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P7	AVIGNON OUEST F.C	581989	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	EQUIPE 6
J11 P21	NOVES O.	511521	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
J11 P24	MORIERES A.C.S.	523884	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	EQUIPE 2
J11 P24	MORIERES A.C.S.	523884	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	EQUIPE 3